



APEI

« Les Papillons Blancs »
d'Aix-les-Bains et son territoire

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL 2023/2027



*Vivre ensemble
pour voir plus loin
et penser plus large*



S'épanouir ensemble et s'ouvrir à l'avenir

**ASSOCIATION DE
PARENTS D'ENFANTS
INADAPTÉS**

Association de parents,
loi 1901, affiliée
à l'UNAPEI déclarée
d'utilité publique

Bilan du Projet Associatif Global 2016/2020

LES RÉALISATIONS

- Déménagement de l'internat de Trévignin à l'emplacement du foyer des Griattes à Aix-les-Bains après transformation du bâtiment.
- Construction d'un foyer d'hébergement avenue Saint Simond à Aix-les-Bains « Soleil des Cimes » en remplacement du Foyer du Lac.
- Rénovation du Foyer « Le Patio ».
- Création d'une Entreprise Adaptée Blanchisserie.
- Construction de nouveaux locaux adaptés pour le SAAJ et l'atelier Belledonne.
- Construction d'une micro-crèche inclusive « Les Chrysalides » à Gréssy-sur-Aix.



PROJET NON RÉALISÉ

- La création d'une résidence pour les personnes retraitées de l'ESAT.
- Ce projet non abouti, a fait place à la création d'une unité seniors au foyer « Soleil des Cimes » en concertation avec le Conseil Départemental.

Nos axes de progrès

• Renforcer et professionnaliser les liens avec les familles et les administrateurs pour :

- Informer mieux et davantage les familles sur l'association et son fonctionnement.
- Associer davantage les administrateurs et par ricochet les familles.

• Écouter et prendre en compte les besoins de la famille pour :

- Renforcer notre connaissance des différentes populations (familles, personnes accompagnées, travailleurs handicapés) dans le but d'aligner les offres de services et de répondre mieux aux besoins.
- Mettre les salariés de l'association dans une dynamique d'écoute permanente et d'adaptation.
- Capter les évolutions et innovations du secteur pour les traduire en prestations de service, en comportements et modalités de gestion.
- Faire émerger les nouveaux besoins

• Intégrer le numérique dans toutes nos activités pour :

- Adapter les outils de l'association au monde moderne.
- Permettre l'évolution.
- Faciliter nos activités.

• Accompagner les problématiques de santé au sein de nos établissements et notamment ceux du vieillissement pour :

- Aboutir à restructurer un pôle ou une partie médicalisée.
- Prendre en compte les sujets de santé - prévention, les circuits de traçabilité des médicaments, la santé mentale.

• Concevoir et accompagner des parcours au sein de nos établissements pour :

- Traduire les agréments en services et prestations globales.
- Capter les évolutions et innovations du secteur pour les traduire en prestations de service, en comportements et modalités de gestion.
- Prendre en compte la continuité dans l'accompagnement au travers du DUU (Dossier Unique de l'Usager).

• Gérer les ressources humaines (Richesses Humaines) de l'association et accompagner la transformation pour :

- Aligner les équipes managériales sur le projet associatif.
- Développer les cultures : projet, management, évaluation.
- Développer un socle commun salarié et travailleur handicapé.
- Refondre les processus RH et les adapter.

• Consolider la gouvernance et rendre les adhérents acteurs de la vie associative.

Les moyens

Créée en 1960 par la volonté de parents d'enfants inadaptés, l'Association gère à ce jour :

- Un Siège Social agréé comprenant une Direction Générale, un service Administratif, un service Gestion et Comptabilité, un service Gestion des Ressources Humaines, des services Généraux et Transversaux, un service Social, un service Informatique.
- Quatorze établissements et services qui accompagnent environ 400 personnes en situation de handicap.
- 355 professionnels pour remplir ses missions.

SECTEUR ENFANTS/ADOLESCENTS

- **IME** (Institut Médico-Éducatif)

> **Internat** « L'Azuré »



Pôle d'Accompagnement Inclusif

- **SESSAD** (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile)

« Le Tandem »

> **EMAS** (Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation)

SECTEUR HÉBERGEMENT ET VIE SOCIALE

- **Les foyers d'hébergement adultes**

Le Foyer Soleil des Cimes, Le Florilège,
La Passerelle, Le Tramway, Le Patio



- **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

> **Dispositif Habitat Inclusif**

SECTEUR TRAVAIL PROTÉGÉ ET TRAVAIL ADAPTÉ

- **ESAT** (Établissement et Services d'Aide par le Travail) « Les Ateliers de Chantemerle »

- **Entreprise Adaptée** « Le Chantemerle »

Restauration et portage de repas

> **Restaurant** « Le Chantemerle »

> **Blanchisserie** « Aix'Eco »

> **Micro crèche** « Les Chrysalides »

- **Entreprise Adaptée** « Aix-T-Pro »

Sous-traitance industrielle, assemblages mécaniques et électriques, espaces verts

- **SAAJ** (Service d'Accueil et d'Activités de Jour)

SECTEUR ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

- **FAM** (Foyer d'Accueil Médicalisé)
« Les Fougères »



- **Foyer de vie** « Les Érables »

Les valeurs de l'Association

Les valeurs

Une association de bénévoles engagés dans la vie citoyenne pour représenter les personnes en situation de handicap et gérer des établissements et services d'accompagnement mis en œuvre par des professionnels compétents. Elle appuie ses actions sur les valeurs de citoyenneté, de dignité, de responsabilité, d'éthique, de solidarité, d'accessibilité et d'inclusion sociale.

Les références du projet

- La déclaration universelle des droits de l'Homme
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- La charte pour la dignité des personnes handicapées mentales de l'UNAPEI
- Les « Recommandations des bonnes pratiques professionnelles » de l'ANEMS (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-Sociaux)
- Les lois 2002.2, 2005.102 et 2009.879, qui donnent droit aux personnes en situation de handicap à un accompagnement individualisé au plus près de leurs besoins et désirs, à l'égalité des droits et des chances, à la participation citoyenne, à l'accès aux informations les concernant.

Les engagements envers les personnes accueillies

Développer :

- La qualité de vie
- La bientraitance
- L'épanouissement
- Un accompagnement de qualité

Les engagements envers les bénévoles

- Améliorer la formation des bénévoles
- Promouvoir le bénévolat

Les engagements envers les familles

- Mettre en œuvre une politique familiale
- Favoriser l'accès des familles à leurs droits et devoirs

Les engagements envers les professionnels

- Promouvoir les valeurs de l'association auprès des professionnels
- Améliorer les conditions de travail

Les engagements sociétaux

- Limiter l'impact de l'activité de l'association sur l'environnement

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans la gestion de ses ressources humaines



Les missions et les objectifs de l'Association

Les missions

- Faire reconnaître les situations des personnes en situation de handicap mental au niveau de la société : informer et former (sensibilisation du milieu ordinaire aux handicaps) ;
- Agir auprès des pouvoirs publics pour la prise en compte de ces besoins ;
- Faire reconnaître le droit à l'altérité ;
- Valoriser la complémentarité et la coopération plutôt que la compétition et la concurrence ;
- Démontrer l'intérêt et la valeur ajoutée des établissements et services ;
- S'attacher à la mission de veille et de vigilance quant au devenir du secteur médico-social ;
- Anticiper pour s'adapter aux évolutions des besoins et demandes des personnes et leurs familles (sociales, sociétales, économiques et réglementaires) ;

- S'inscrire dans un réseau pluriel (associations, organismes publics, sociaux, économiques et politiques) au niveau territorial, dans l'intérêt de la prise en compte des besoins et des aspirations des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Les objectifs

Accueillir, écouter, aider, accompagner les personnes en situation de handicap mental (enfants et adultes) avec leurs familles :

- S'appuyer sur les potentiels de personnes pour développer leurs compétences.
- S'appuyer sur l'expérience et les compétences des familles pour co-construire cet accompagnement.
- Compenser les limites pour permettre la participation à la vie citoyenne.

- Favoriser l'accès au travail par la création d'activités professionnelles adaptées et l'insertion en milieu ordinaire.

- Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un « chez soi » soit par l'accompagnement en milieu ordinaire, soit par la création de structures d'hébergement adaptées.

L'Association s'engage à agir pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions et de ses objectifs

Axes de travail et de développement

Axes de travail et de développement

C'est grâce aux riches échanges entre professionnels et administrateurs que les axes de progrès affichés sur cette fiche ont pu être définis pour enrichir notre Projet Associatif Global.

Après un séminaire et 4 temps de travail échelonnés entre le 4 mars et le 27 octobre 2022, ce n'est pas moins de 13 professionnels et 9 administrateurs qui ont mis leurs compétences en commun pour mener une réflexion sur l'ambition que devra porter notre association pour les 5 années à venir afin de répondre à nos engagements comme nos prédécesseurs l'ont fait depuis 62 ans tout en s'adaptant au contexte actuel et aux évolutions nécessaires.

Pour les 4 thématiques retenues, des objectifs ont été fixés. Le travail de chacun, salariés et

administrateurs, consistera au fil de ces 5 années à mettre en place les actions utiles pour progresser collectivement sur chaque domaine dans le seul but d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes accueillies au sein de nos structures.

L'atteinte des objectifs fixés ne pourra se faire que par l'implication de tous quelle que soit sa position au sein de l'association. Nous sommes certains que nous pouvons compter sur l'ensemble des ressources humaines disponibles et nous espérons que ce fil rouge que sera ce PAG permettra de donner du sens au travail de chacun.

Il sera nécessaire de nous appuyer sur les moyens et outils disponibles et incontournables qu'il faudra

utiliser pour que notre association continue d'être à la pointe de l'action sociale sur le bassin d'Aix les Bains et de ses environs. La communication, l'anticipation, le numérique, et la transversalité devront être développés pour répondre de manière efficiente à nos besoins. Nos différentes actions ne devront être menées qu'en s'inscrivant au travers de notre responsabilité sociale et économique.

INCLUSION

Objectifs

- Sensibiliser l'environnement ordinaire pour s'assurer des bonnes conditions d'inclusion des personnes accompagnées.
- Analyser, faire accepter et évaluer les limites de l'inclusion.
- Préserver la qualité de vie des personnes pour qui l'inclusion est trop compliquée à vivre.
- Préparer et informer les personnes accueillies à l'inclusion.
- Développer la participation des personnes accueillies à la vie associative.



PARCOURS DE VIE

Objectifs

- Harmoniser les pratiques et les outils au sein des établissements et services.
- Clarifier la notion de parcours pour les familles.
- Développer les partenariats.
- Favoriser la connaissance des structures d'accueil extérieures.
- Sensibiliser les équipes d'évaluation (MDPH) sur l'adéquation possible entre les besoins des personnes et les structures d'accueil.

AUTODÉTERMINATION

Objectifs

- Développer les connaissances.
- Former les professionnels, les familles et les personnes accompagnées.
- Accompagner l'accès à la citoyenneté (droits, tuteurs, votes, ...)
- Informer et adapter l'information en fonction des capacités de chacun.
- Mettre en place des outils adaptés.
- Concilier l'autodétermination avec les contraintes de son entourage.
- Faire accepter le principe de réalité.

VEILLISSEMENT

Objectifs

- Poursuivre le développement des partenariats.
- Sensibiliser les EHPAD sur le handicap mental.
- Diversifier les formules d'accueil des personnes vieillissantes handicapées.

Fonctionnement associatif

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale réunit annuellement les membres de l'Association : adhérents personnes, physiques ou morales et partenaires de l'Association. La Présidente ou le Président présente le rapport moral et d'orientation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui en débat et l'amende si nécessaire avant son approbation. Ce rapport fixe les orientations pour la période à venir.

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes. Ces rapports sont soumis à son approbation.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration et fixe le montant des cotisations.

Seuls les membres actifs à jour de leur cotisation participent aux votes.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 à 21 membres bénévoles, élus pour un mandat de 3 ans, celui-ci est renouvelable chaque année par tiers. Le Conseil d'Administration prend les décisions destinées à mettre en œuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale, il en contrôle l'application.

Le Conseil d'Administration est tenu informé du fonctionnement et de la gestion des établissements, il valide chaque année le budget prévisionnel des établissements et services ainsi que le programme d'investissement.

Le Conseil d'administration est force de réflexion et d'initiative pour l'Association.

Le Conseil d'Administration élit un bureau composé au minimum d'un (e) Président(e) et Vice-Président(e), d'un(e) Secrétaire et Secrétaire Adjoint(e), d'un(e) Trésorier(e) et Trésorier(e) Adjoint(e).

L'Association est obligatoirement présidée par un parent de personne en situation de handicap.

Le Conseil d'Administration peut créer les commissions nécessaires au fonctionnement de l'Association, ces dernières rendent compte de leurs travaux au Conseil qui entend leur avis.

Le Bureau

Le Bureau est l'organe chargé, dans l'intervalle des réunions du Conseil d'administration, d'assurer la continuité et la permanence de l'action de l'Association dans le cadre des orientations et/ou

décisions prises par ce dernier et des orientations votées par l'Assemblée générale.

Le Bureau prend les décisions par rapport au fonctionnement courant de l'Association, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'administration suivant. Il prépare le travail du conseil, notamment en proposant les textes soumis à sa décision. Le Bureau est également un « collège de conseil et de réflexion » chargé de proposer au Conseil d'administration l'orientation de l'Association.

Le Bureau suit le fonctionnement des établissements et services, ainsi que des autres activités de l'Association dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration. Il veille au respect des budgets et du programme prévisionnel d'investissements.

Il prépare les décisions du Conseil d'Administration, notamment en matière d'orientations budgétaires, de créations, ou de modifications d'activités, d'opérations immobilières.

La Direction Générale et le Conseil de Direction

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la politique générale de l'Association en matière d'accompagnement des personnes, des moyens, des relations avec l'environnement. Elle est la cheffe du personnel de l'Association et rend compte à la Présidence de son action.

La Direction Générale et les Directeurs(trices) d'établissements et de services se réunissent en Conseil de Direction. Ce Conseil coordonne l'action des établissements et services, il propose des orientations à l'Association.

La Direction Générale s'appuie sur les services du Siège : secrétariat, comptabilité, gestion financière et Ressources Humaines, service social, coordination médicale et mission qualité évaluation.

Les Directions d'établissements

La conduite des établissements et services est confiée, par pôle, à une directrice ou directeur chargé(e) d'assurer le bon fonctionnement de la structure (conduite et adaptation des projets – management des équipes – gestion budgétaire – sécurité des personnes et des biens – démarche continue d'amélioration...) afin d'assurer une prise en charge et un accompagnement de qualité des usagers.

Fonctionnement
associatif

Démarche qualité

Principes
de gestion

Démarche qualité

Conformément à l'article L321-8 du code de l'action sociale et des familles, l'Association est engagée dans une démarche d'évaluation interne et externe des activités et prestations délivrées par ses établissements et services.

L'évaluation interne est réalisée en regard de l'**engagement qualité**¹ de l'Association. Celui-ci définit les engagements de l'Association vis-à-vis des personnes accompagnées, de leurs familles et de l'environnement en matière de prestations, d'organisation, de vie associative, de gestion... Les résultats des évaluations sont communiqués aux autorités de contrôle et de tarification ainsi qu'au Conseil d'Administration et aux Conseils de la Vie Sociale.

Une démarche d'amélioration continue est engagée par chaque établissement ou service, elle prend appui sur les résultats des évaluations, les avis et propositions du CVS (ou autre forme de participation), les suggestions et réclamations des personnes accueillies et de leurs proches, les fiches événement, l'évolution de la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques.

Les établissements et services constituent un comité de pilotage de la démarche d'amélioration continue qui associe les professionnels, les familles et si possible les personnes accueillies (toute forme de participation est bienvenue). Ce comité intègre les avis, suggestions et impératifs réglementaires dans un plan d'amélioration et organise la mise en œuvre effective des actions.

Principe de gestion

L'Association s'engage à gérer avec rigueur les moyens qui lui sont alloués, à assurer une gestion saine et transparente de l'ensemble de ses établissements et services.

¹ L'engagement qualité de l'Association est consultable sur son site internet : www.apei-aixlesbains.fr



Une action de territoire inscrite dans une dynamique de coopération

L'évolution du contexte

Il y a plus de 60 ans, l'urgence était conduite par la nécessité de tout créer pour faire face à la carence d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Comme de nombreuses associations, l'APEI d'Aix-les-Bains a développé par son action, en concertation avec ses autorités de tutelle, les établissements et services de proximité dont avait besoin son territoire.

Aujourd'hui, dans un contexte budgétaire difficile, il apparaît encore plus nécessaire d'inscrire les réponses nouvelles à apporter dans une réflexion interassociative afin de promouvoir des réponses au bon échelon : régional, départemental ou du territoire, de mutualiser démarches ou investissements chaque fois que cela paraît pertinent.

Néanmoins l'Association confirme son attachement à son implantation sur le bassin aixois et sur les territoires ruraux voisins que sont la Chautagne,

l'Avant-Pays Savoyard, l'Albanais et les Bauges pour y promouvoir les établissements et services de proximité dont ont besoin les personnes en situation de handicap, pour y faire évoluer leur place : l'implantation locale favorise l'inclusion des personnes dans les activités du territoire, qu'elles soient sociales, économiques, culturelles ou de loisirs...

Dans le réseau des Associations affiliées à l'UNAPEI et à la FASEIAH

Avec les Associations regroupées au sein de ces Fédérations, elle participe à l'élaboration de solutions et de dynamiques départementales lorsqu'il apparaît plus pertinent de conduire la réflexion à cet échelon (accompagnement de handicaps rares ou spécifiques, démarches concertées de prévention ou d'action santé, mutualisation de moyens, couverture appropriée du territoire).

Avec ces Associations, elle participe également à l'interpellation des pouvoirs publics quant aux besoins qui restent à couvrir.

Dans une dynamique de territoire urbain de Savoie, elle établit un partenariat privilégié avec l'APEI de Chambéry qui veut conjuguer implantation locale, accompagnement de proximité, enrichissement des parcours et mutualisation de ressources.

Au niveau du territoire aixois et plus loin sur le territoire départemental

L'APEI « Les Papillons Blancs » d'Aix-les-Bains coopère avec les Associations et Services afin de proposer aux personnes en situation de handicap des accompagnements adaptés qui conjuguent les savoir-faire de chacun : accompagnement médico-social, social, soins, aide à domicile.

De même elle coopère avec les Associations spécifiques à d'autres types de handicaps afin d'articuler un accompagnement global au bénéfice des personnes confrontées au plurihandicap.

En témoigne la place active prise par l'APEI d'Aix-les-Bains dans les groupes de travail initiés par le Territoire de Développement Social d'Aix-les-Bains et par le Service Personnes âgées/Personnes handicapées du Département, sa participation à l'élaboration et au fonctionnement de la plateforme départementale autisme.

L'Association a également mis en place un accueil week-end/vacances pour les enfants et adolescents d'IME au sein de son internat l'Azuré. Son implication dans le collectif des ESAT destiné à mieux faire connaître aux entreprises et collectivités l'offre de service des ESAT de Savoie.

Qualité de vie

L'Association se considère comme responsable de la qualité de vie et de l'adaptation de l'accompagnement mis en œuvre au bénéfice des personnes.

Par les activités qu'elle promeut dans ses établissements de travail adapté ou protégé, d'accueil et d'accompagnement, l'Association permet aux personnes en situation de handicap une participation à la vie économique et sociale.

La qualité de vie voulue par l'Association passe par la reconnaissance de chacun en tant que personne singulière et originale. L'action des établissements doit permettre aux personnes d'accéder à l'estime de soi.

Bienveillance

L'adaptation des établissements et services à la diversité des besoins est un facteur essentiel de bienveillance.

L'Association est vigilante afin de se prémunir contre l'exploitation des personnes en situation de

handicap à des fins commerciales ou idéologiques. L'Association veut promouvoir une existence qui prend sens dans les activités pratiquées, dans les animations qui sont proposées, dans l'échange avec d'autres et dans l'attention portée à chacun.

Le développement de la connaissance des handicaps, de la connaissance de chaque personne dans sa singularité est indispensable au développement d'une pratique bienveillante.

L'Association recherche au sein de ses établissements et services un équilibre entre absence de stimulation et obstination.

Implication sur le territoire

L'APEI « Les Papillons Blancs d'Aix-les-Bains » est une association qui inscrit son action sur un territoire, son ambition est d'apporter des réponses aux besoins des personnes et de participer à l'émergence des réponses qu'elle ne peut proposer.

Elle inscrit son action dans une dimension partenariale avec les autres acteurs du secteur social et du handicap, avec les collectivités locales,

Qualité de vie
Bienveillance
Implication sur
le territoire
Engagement

avec les services de l'État, de l'ARS et du Conseil Départemental.

Elle participe au développement social et économique de son territoire, à sa préservation tout en étant ouverte aux coopérations avec les acteurs des territoires voisins.

Engagement

Les Administrateurs de l'Association, les Directions et les Professionnels s'engagent chacun à la place qui est la sienne vis-à-vis des personnes en situation de handicap, de leurs proches et du territoire à mettre en œuvre les principes énoncés dans le Projet Associatif, également déclinés dans l'engagement qualité de l'Association.

L'Association est signataire de l'engagement républicain et de la charte de la laïcité.



Les Projets

Améliorer l'accompagnement et les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap, travailler à l'inclusion et à la reconnaissance des personnes dans leur singularité, cela passe nécessairement par la mise en œuvre de projets. Ci-après, les projets de l'Association pour les cinq prochaines années.

Extension du FAM Foyer de Vie

L'opération concerne l'extension de 6 places pour des personnes déficientes intellectuelles vieillissantes au sein du foyer d'accueil médicalisé et l'extension de 6 places pour des personnes déficientes intellectuelles vieillissantes sans problématiques médicales au sein de notre foyer de vie. Ces deux extensions seront situées dans le même bâtiment avec 12 chambres individuelles et une chambre pour un accueil de jour supplémentaire. Ce projet d'extension doit permettre une réorganisation globale de la répartition de l'ensemble des personnes accueillies en fonction de leurs besoins. Par exemple il est pertinent que les personnes nécessitant un suivi infirmier soient accueillies dans les unités existantes du FAM, plus proches du service médical/infirmier. Certaines personnes, déjà accueillies au FAM ou au FV, pourraient a contrario bénéficier d'un accueil dans une plus petite unité de vie.

Projet de réhabilitation de la cuisine centrale

La production est passée de 125 000 repas en 2013 à 220 000 repas en 2021, et la cuisine centrale telle qu'elle est agencée actuellement ne peut plus répondre au développement des différentes activités de production. Nous souhaitons aujourd'hui donner un nouvel élan à ce service de restauration en :

- redimensionnant les activités de production au sein de la cuisine centrale (repas pour les restaurants, repas livrés sur les établissements de l'Association, repas destinés au portage à domicile) nécessite des process et des zones de production suffisantes et distinctes.
- garantissant la sécurité alimentaire de nos consommateurs

Un des axes majeurs de nos process de sécurité alimentaire en cuisine centrale est la gestion des températures. Nous devons créer de nouveaux espaces dont la température est contrôlée : zone de production froide (température de 10 °C), zone

de décartonnage, zone de stockage des déchets. Pour ce faire, il faut moderniser les locaux et le matériel ainsi que les espaces de stockage.

En outre, nous devons remplacer un certain nombre de matériels de cuisson. Nous ferons le choix de matériels, respectueux des cuissons et des produits que nous préparons (cuisine saine), économes en énergie, flexibles, ergonomiques... Ces matériels doivent pouvoir accompagner notre volonté de cuisiner encore plus de produits frais.

Un redimensionnement des espaces de stockage est également prévu.

Projet de réhabilitation de l'IME

Le bâtiment actuel ne permet plus de prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes accueillis : manque de salles d'activité ou d'apaisement, espaces non adaptés aux activités et aux nouveaux besoins des jeunes en attente d'une place (TSA, déficiences intellectuelles et troubles associés, handicap psychique.).

Au vu de ces constats, l'Association a décidé de réhabiliter le bâtiment afin qu'il puisse répondre aux besoins des enfants et adolescents qui y sont accueillis. Le futur bâtiment devra tenir compte des nouvelles mises aux normes notamment en termes d'isolations phoniques et thermiques et aux impératifs d'accessibilité et de maîtrise de la consommation énergétique. Il devra également prendre en compte l'évolution des législations et des orientations des politiques publiques (travail sur l'inclusion...).

La poursuite de la trajectoire informatique qui vise à sécuriser l'outil et le fonctionnement de nos établissements et services, respecter la RGPD et garantir le développement de l'APEI.

La trajectoire informatique est constituée d'un ensemble d'actions et de projets qui visent à mettre à jour le système d'information sous de nombreuses dimensions. Les trois principales dimensions sont les logiciels, les infrastructures techniques et les procédures d'organisation. Ces trois dimensions nous permettent de faire fonctionner le système d'information de l'APEI. Cela s'effectue en trois temps :

- le premier temps est un temps de remise à niveau

et sécurisation du système notamment via le renouvellement et la mise à jour de l'infrastructure informatique des serveurs. La mise à jour de logiciels et leur conformité aux exigences réglementaires actuelles (RGPD entre autres).

- Le deuxième temps vise à apporter les outils nécessaires à la gestion des informations des personnes accompagnées. Il s'agit là notamment du dossier unique de l'utilisateur et sa version numérique le DUI (Dossier Usager Informatisé)
- Le troisième temps visera à fixer une organisation pérenne pour maintenir et faire évoluer l'ensemble des outils techniques et logiciels. Ce temps comprendra l'apport d'outils collaboratifs pour l'ensemble des salariés et personnels collaborant à l'accompagnement des usagers.

Pour l'ensemble des points vus plus haut nous citons ici les projets qui viennent concourir notamment au premier temps de sécurisation :

- Renouvellement des serveurs et hébergement dans une infrastructure sécurisée.
- Mise en place de sauvegardes régulières.
- Sécurisation et amélioration des liens Internet (fibre).
- Mise en place d'une messagerie électronique nominative pour l'ensemble des collaborateurs. Cette messagerie répond à la nécessité RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données) protégeant les droits et usages des collaborateurs.



Les perspectives 2023/2027

Extension du FAM/Foyer de Vie
Réhabilitation de la cuisine centrale
Réhabilitation de l'IME
Finalisation de la trajectoire informatique

Inclusion, autodétermination, vieillissement et parcours de vie sont les thématiques qui devront être développées au travers de ce PAG.
Développement de nos compétences pour s'adapter à l'évolution des pathologies des personnes accueillies.
Appropriation des outils numériques et de communication par l'ensemble des acteurs de l'Association.
Prise en compte de la Responsabilité Sociétale Économique dans nos différentes actions.

Nos partenaires

- 👉 L'APEI d'Aix-les-Bains est membre de l'UDAPEI de Savoie et affiliée à l'UNAPEI.
- 👉 L'Association établit des partenariats institutionnels avec les communes d'Aix-les-Bains, de Grésy-sur-Aix, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Grand Lac, le CCAS d'Aix-les-Bains... Elle a pour partenaires d'autres organisations qui se préoccupent des personnes en situation de handicap : Handisports, ATMP, UDAF, et des organismes ouverts à tous comme le conservatoire, les centres de loisirs, les écoles, les collèges...

Les établissements et services sont financés par le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et les personnes accueillies. Les Entreprises Adaptées, la cuisine centrale et la lingerie constituent des activités économiques autofinancées.

POUR EN SAVOIR PLUS VOUS POUVEZ CONSULTER LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, DE SES ÉTABLISSEMENTS, DE SES SERVICES ET LES FICHES THÉMATIQUES :

- 👉 Fonctionnement associatif/Démarche qualité/Principes de gestion
- 👉 Coopérations : une action de territoire inscrite dans une dynamique de coopération
- 👉 Valeurs/Missions/Objectifs
- 👉 Qualité de vie/Bienveillance/Implication sur le territoire/Engagement
- 👉 Axes de travail et de développement
- 👉 Les Projets



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES GÉRÉS PAR L'APEI « LES PAPILLONS BLANCS » D'AIX-LES-BAINS

SECTEUR ENFANTS/ADOLESCENTS

- Institut Médico-éducatif (IME) et l'internat « L'Azuré »

Pôle d'Accompagnement Inclusif

- Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) « Le Tandem »
 - > Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

SECTEUR HÉBERGEMENT ET VIE SOCIALE

- Les foyers d'hébergement adultes
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
 - > Dispositif Habitat Inclusif

SECTEUR ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Fougères »
 - Foyer de Vie « Les Érables »

SECTEUR TRAVAIL PROTÉGÉ ET TRAVAIL ADAPTÉ

- Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
 - « Les Ateliers de Chantemerle »
 - Entreprise Adaptée « Aix-T-Pro »
 - Entreprise Adaptée « Le Chantemerle »
 - > Restaurant « Le Chantemerle »
 - > Blanchisserie « Aix'Eco »
 - > Micro crèche « Les Chrysalides »
- Service d'Accueil et d'Activités de Jour (SAAJ)

DIRECTION GÉNÉRALE, SIÈGE SOCIAL ET SERVICES GÉNÉRAUX

- Siège Social/Direction Générale
 - Services Généraux
 - > Services transversaux



APEI « Les Papillons Blancs »
d'Aix-les-Bains et son territoire

S'épanouir ensemble et s'ouvrir à l'avenir

Service d'Administration Générale - Siège Social
630, boulevard Jean-Jules Herbert - 73100 AIX-LES-BAINS
Tél. 04 79 61 14 90 - Fax 04 79 61 75 90 - secr.assoc@apei73aix.org
www.apei-aixlesbains.fr



Association de Parents d'Enfants Inadaptés

Association de parents, loi 1901, affiliée à l'UNAPEI déclarée d'utilité publique

